

L'Europe ? Je connais, j'y habite !



Les orientations de la Commission européenne pour les prochaines années se fondent sur les idées et priorités communes qui unissent les Européens. Elles se concentrent sur six grandes ambitions :

- ▶ Un Pacte vert pour l'Europe
- ▶ Une économie au service des personnes
- ▶ Une Europe adaptée à l'ère du numérique
- ▶ Promouvoir notre mode de vie européen
- ▶ Une Europe plus forte sur la scène internationale
- ▶ Un nouvel élan pour la démocratie européenne.

Dans ce cadre, le CIED Auch Gascogne Occitanie vous propose un éclairage tout au long de cette année 2020 via une publication périodique traitant des 6 thèmes du programme 2019-2024 de la présidente de la Commission européenne, Mme Ursula von der Leyen.



Décembre 2020

« Un nouvel élan pour la démocratie européenne »

Dans son plan d'action pour la démocratie européenne, la Commission européenne prévoit des mesures visant à :

- promouvoir des élections libres et équitables ;
- renforcer la liberté des médias ;
- lutter contre la désinformation.

Source :  https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/new-push-european-democracy/european-democracy-action-plan_fr

La démocratie européenne

La mise en place de l'Union européenne en 1993 est une étape essentielle dans la démocratisation européenne. L'Union européenne repose sur un fonctionnement spécifique qui permet à chaque État d'être représenté. Ce fonctionnement démocratique est unique au monde.

C'est à la fois une démocratie représentative, participative et déléguée.

Une démocratie représentative

La démocratie représentative est un régime dans lequel les citoyens délèguent la souveraineté à des représentants élus qui l'exercent en leur nom.

Tous les citoyens européens des pays membres sont représentés au Parlement. Les élections au Parlement européen sont organisées selon le système de la représentation proportionnelle : le nombre de députés européens d'un pays est proportionnel à la taille de la population de son pays.

Ex. en 2020 :

- La France compte 79 députés européens pour 67 millions d'habitants.
- Malte compte 6 députés européens pour environ 460 000 habitants.

Tous les citoyens européens adultes peuvent présenter leur candidature au Parlement européen, qui est constitué de plusieurs centaines de députés. Le suffrage est universel, les députés sont élus pour 5 ans. Les députés siègent en fonction de leur groupe politique, et non pas en fonction de leur pays d'origine. Les députés du Parlement européen ont deux rôles :

- adopter la législation de l'Union européenne ;
- établir le budget de l'Union européenne.

Une démocratie participative

La démocratie participative repose sur le traité de Lisbonne qui prévoit l'ICE. Cet outil permet à un minimum d'un million de citoyens des divers États membres de l'Union européenne de présenter une initiative à la Commission européenne.

Les citoyens européens peuvent également porter plainte contre la Commission européenne ou contre un État membre.

Les citoyens européens peuvent enfin être sollicités par le biais du référendum sur des questions majeures qui engagent l'avenir de l'Union européenne.

1992 : les Français votent sur l'adhésion au traité de Maastricht.

2004 : les Français et les Néerlandais votent sur un projet de traité établissant une constitution pour l'Europe.

Une démocratie déléguée

La démocratie déléguée, dans le cadre de l'Union européenne, est un système politique dans lequel certaines compétences des États membres sont transférées à une structure supranationale.

Les pouvoirs exécutif et législatif

Le pouvoir exécutif (prise de décisions) est partagé entre trois institutions politiques : la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Conseil européen. Le pouvoir législatif est partagé entre le Parlement, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne.

Avenir de l'Europe

La Conférence sur l'Avenir de l'Europe est un organe politique en préparation par la Commission européenne et le Parlement européen, avec le but de trouver des nouveaux accords sur **l'avenir de la démocratie européenne**. La Conférence devra être constituée par des citoyens de l'UE et des représentants des institutions de l'UE qui, ensemble, travailleront sur des nouvelles lois européennes et les changements des traités européens.

La présidente de la Commission Ursula von der Leyen affirme **l'importance de la participation de citoyens** dans la Conférence sur l'Avenir de l'Europe. Elle souhaite que la Conférence assemble les citoyens, la société civile et les institutions européennes comme partenaires sur un pied d'égalité. Elle souligne le rôle de la jeunesse dans la Conférence.

<https://www.touteleurope.eu/actualite/conference-sur-l-avenir-de-l-europe-la-secretaire-d-etat-aux-affaires-europeennes-evoque-plusieurs.html>

Participer activement à la vie démocratique de l'UE

Le taux record de participation aux élections européennes de 2019 témoigne de la vitalité de la démocratie européenne. Toutefois, les Européens doivent jouer un rôle plus important dans le processus décisionnel, et un rôle plus actif dans la définition des priorités.

► Le programme **L'Europe pour les citoyens** vise à faire mieux connaître l'UE, son histoire et sa diversité, ainsi que les droits conférés par la citoyenneté européenne, et à renforcer la participation démocratique au niveau de l'UE.



La Maison de l'Europe de Toulouse propose sur son site internet une rubrique consacrée à ce programme. On y trouve newsletters, articles, ainsi que des guides pratiques sur les jumelages, réalisés avec notamment la Maison de l'Europe de Nîmes :

<http://www.europe-toulouse.eu/category/jumelages/>

Une rubrique est aussi consacrée aux consultations citoyennes avec des interviews d'élus qui parlent d'Europe :

<http://www.europe-toulouse.eu/category/leurope-et-vous/nos-consultations-citoyennes/>

► La Commission organise régulièrement des **consultations publiques**, auxquelles tous les citoyens peuvent participer, sur les initiatives qu'elle entend proposer.

https://ec.europa.eu/info/consultations_fr

► Des **dialogues avec les citoyens** sont organisés dans toute l'UE, afin d'écouter les Européens et de débattre de leurs préoccupations.

https://ec.europa.eu/info/events/citizens-dialogues_fr

► La Commission entretient un **dialogue avec la société civile**, en rencontrant les organisations de la société civile spécialisées dans différents domaines.

https://ec.europa.eu/info/about-european-commission/service-standards-and-principles/transparency_fr

► Donnez **votre avis sur les initiatives** de la Commission, contribuez aux consultations publiques et donnez votre avis sur les initiatives de la Commission dans le cadre de l'élaboration des politiques.

<https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say>

Lutter contre la désinformation

Comment distinguer les différents phénomènes appelés « désinformation » ?

- ▶ « Méinformation » : contenus faux ou trompeurs transmis sans intention de nuire, même si leurs effets peuvent néanmoins être préjudiciables ;
- ▶ « Désinformation » : contenus faux ou trompeurs diffusés avec l'intention de tromper ou dans un but lucratif ou politique et susceptibles de causer un préjudice public ;
- ▶ « Opérations d'influence » : efforts coordonnés déployés par des acteurs nationaux ou étrangers pour influencer un public cible au moyen d'une série de moyens fallacieux, notamment la suppression de sources d'information indépendantes combinée à de la désinformation ;
- ▶ « Ingérences étrangères dans l'espace de l'information » : efforts coercitifs et trompeurs déployés par un acteur d'un État étranger ou des agents de celui-ci dans le but d'entraver la formation et l'expression libres de la volonté politique des individus.



Pour lutter contre ce phénomène, la Commission européenne souhaite :

- développer la boîte à outils de l'UE pour lutter contre les ingérences étrangères dans notre espace de l'information,
- publier une orientation sur le renforcement du code de bonnes pratiques contre la désinformation au printemps 2021 et mettre en place un cadre de suivi permanent,
- renforcer l'éducation aux médias, mener des activités de sensibilisation et de soutien de la société civile.

La lutte contre la désinformation et le recours aux discours haineux au moyen de l'éducation, de la formation et de la promotion de débats politiques ouverts est essentielle pour entraîner une participation effective à la société et aux processus démocratiques, et constitue une priorité importante du plan d'action en matière d'éducation numérique.

Chacun a un rôle à jouer dans la lutte contre la désinformation. L'éducation aux médias, notamment à la réflexion critique, constitue une capacité effective d'aider des citoyens de tous âges à s'y retrouver dans l'environnement médiatique et à prendre des décisions en toute connaissance de cause. Les aptitudes d'éducation aux médias aident les citoyens à vérifier des informations avant de les partager, à comprendre qui se cache derrière et pourquoi ils en sont les destinataires, et à déterminer si elles sont crédibles.

Pour cela :

- La Commission déploiera des efforts accrus en vue de renforcer l'éducation aux médias et de continuer à soutenir les campagnes nationales d'éducation aux médias, dans le cadre d'une coopération avec l'Observatoire européen des médias numériques (EDMO) et le groupe d'experts sur l'éducation aux médias.

<https://edmo.eu/>

- La Commission soutiendra les projets d'éducation aux médias dans le cadre du volet du programme « Europe créative ». Des projets d'éducation aux médias seront également soutenus au moyen de divers autres programmes associant des jeunes et des écoles (comme Erasmus+ et le corps européen de solidarité).

https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/node_fr

- La Commission soutiendra la participation des journalistes à des activités d'éducation aux médias, en particulier sous la forme d'initiatives « Back to School » (« Retour à l'école »), en leur donnant ainsi l'occasion de parler à des élèves de leur métier et du rôle des médias.

https://ec.europa.eu/france/node/425_fr

Source : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM%3A2020%3A790%3AFIN&qid=1607079662423>

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM%3A2020%3A790%3AFIN&qid=1607079662423>